

## **ANNEXE 8**

Déclaration de Monsieur Jacques Gashoke devant l'auditorat militaire de Bruxelles le 01/01/1995. Document enregistré au TPIR sous le numéro. K0073784-K0073788.

GENDARMERIE  
Auditorat Militaire  
Détachement Judiciaire  
Equipe d'Enquête  
Judiciaire  
KIGALI (Rwanda)  
-----

PV N° : Rwanda 14  
-----

EN CAUSE DE :

X.....

DU CHEF DE :

Assassinats

OBJET DU PRESENT :

Assassinat de GASHOKE

Jacques

-----  
Rédigé à la suite du  
dossier N° 02.02545/94 Cab8  
dd.: 21.04.94  
émanant de Monsieur  
l'Auditeur Militaire à  
BRUXELLES.

(Sé.) VER ELST - REUL

Substitut

K0075747



732

Ce jourd'hui un janvier  
mil neuf cent nonante cinq , à 12.20 heures

Nous soussigné(s) **ARTIGES Guy**, Adjt, OPJ  
de gendarmerie

en résidence à **KIGALI** (Rwanda), Dét Jud , en tenue  
civile, membres de l'Equipe d'Enquête Judiciaire,  
rapportons nous être rendu à **RWANKUBA** ( Rwanda )  
au nord du **lac MUHAZI**. Nous y avons rencontré le  
nommé :

**G A S H O K E** Jacques

né en 1937

nationalité Rwandaise

dlié à **RWANKUBA** ( Rwanda )

Mr **GASHOKE** a fait sa déclaration en Kyrarwanda  
et celle-ci nous a été traduite par Mad. **COLLET  
Jacqueline** ( déjà entendu ) qui pratique cette  
langue.

" Le 06.04.94 je me trouvais à **KANOMBE**, en dessous  
de la maison communale.

Vers 20.30 hrs, j'étais dehors et j'ai vu arriver  
l'avion du Président.

J'ai vu passes un point lumineux qui a frolé la  
queue de l'avion. Ce point lumineux a continué son  
chemin. La couleur de ce point était rougeatre.

Un deuxième point suivait, très proche et celui-là  
a touché l'avion et j'ai eu l'impression que  
c'était dans le flanc. L'avion a immédiatement  
explosé. Il m'a semblé que l'avion était très de  
moi lorsqu'il a été touché. L'avion avait passé la  
colline ( **RUNUONZA** ) lorsqu'il a été touché. La  
distance entre les deux points lumineux était  
d'environ 50 mètres.

Moi je me trouvais dans l'axe de la piste et pour  
moi les points lumineux venaient de la direction  
de la colline de **MASAKA**.

Je sas que les militaires du camp de **KANOMBE** on  
commencé à tirer immédiatement après la chute de  
l'avion. C'est mon beau-fils **MURAZIMANA** Amalet  
para à **KANOMBE** qui m'a dit très peu de temp  
après la chute de l'avion que je ne devais plu  
sortir de chez moi parce qu'ils allaient commence  
à " travailler ". Chez eux cela veut dire " tuer "  
Je me suis caché et j'ai vu les interrahamwes e  
le garde présidentiel commencer à tuer. C'était l  
garde présidentiel qui commençait à tuer le  
hommes avec leurs fusils et les interrahamwe  
terminaient les femmes et les enfants à l  
machette.

00075748

Je ne sais pas combien ils ont tué de gens mais j'ai entendu qu'il en a eu beaucoup tout autour de **KANOMBE**, de **KABUGA** et de **MASAKA**. Toute la nuit ils n'ont fait que cela. Ils avaient des voitures qui déposaient les interahamwes en renfort pour tuer. J'ai pu me sauver car j'habitais chez un membre de la famille **HABYARIMANA** qui était interahamwe et muselman. Il m'avait bien dit que l'on pouvait manger ensemble et que cela ne l'empêchait pas de me tuer lorsque ce serait le moment. Cet interahamwe est parti avec le groupe de la famille **HABYARIMANA**, groupe qui est parti avec les **Français**.

Je me suis caché sur place pendant 32 jours et ce n'est que lorsque le FPR a pris la colline de **KANOMBE** que j'ai pu sortir.

Je ne savais plus marcher à force de rester recroquevillé. J'ai mangé du lait en poudre pour survivre.

A votre demande je reponds que les militaires et les interahamwe n'avaient pas l'air surpris par l'événement de la chute de l'avion. Ils ont commencer à " travailler " directement.

J'avais déjà entendu dans les bars avant l'attentat que les militaires et les interahamwes ne voulaient pas des accords d'ARUSHA. Ils me disaient qu'ils ne voulaient pas vivre avec nous ( les Tutsis ) et qu'ils allaient nous tuer. Nous nous attendions tous à quelque chose de ce genre. Mon beua-fils **MURAZIMANA** Amalelet était caporal et l est actuellement au camp **GAKO** en attendant de rejoindre l'APR.

( lecture faite, signe dans notre carnet de renseignements )

#### RENSEIGNEMENTS.

**GASHOKE** nous a précisé, qu'en ce qui concerne les interahamwes, c'était le colonel **BAGASORA** qui constituait les groupes et qui les inspectait durant la formation ( 3 mois ).

**BAGASORA** aurait également la réputation d'être un des chefs de l'escadron de la mort.

Dont acte.

